

certea
huissiers de justice associés

PROCES VERBAL DE CONSTAT

Notre Étude est implantée au cœur de Paris, depuis
1996.

4 Huissiers de justice

Béatrice DUQUERROY, Aymeric ANDRE, Caroline
FABRE, Luc ASSOULINE

Sont à votre disposition pour vos constats sur toute
l'Île de France

Notre préoccupation principale : créer une relation
sur mesure basée sur la confiance afin de vous
accompagner dans la gestion de vos besoins.

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE VINGT ET UN MAI

A LA REQUÊTE DE :

La **BRED Banque Populaire**, société anonyme coopérative de banque populaire, inscrite au RCS de Paris sous le n° 552 091 795, au capital social de 1 361 627 925,30 €, dont le siège social est situé 18 Quai de la Râpée – 75012 Paris, prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

Pour laquelle domicile est élu au cabinet de :

La **SELARL TAVIEAUX MORO – DE LA SELLE**, prise en la personne de Maître Nicolas Tavieaux Moro, Avocat inscrit au Barreau de PARIS, demeurant 6, Rue de Madrid – 75008 PARIS – Tél. : 01.47.20.17.48 – Fax. : 01.47.20.14.10 – Toque J.130,

LEQUEL ME FAIT EXPOSER :

Que dans le cadre d'une procédure de saisie immobilière avec commandement délivré le 12 MARS 2020, je suis requis ce jour afin de procéder à un état descriptif de l'appartement objet de la saisie, désigné comme suit :

DÉSIGNATION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER DONT DEPENDENT LES BIENS SAISIS :

Sur la Commune de PARIS (7^e arrondissement), 24 rue Fabert.

Dans un ensemble immobilier, figurant au cadastre sous les références section AU N°16, lieudit « 24 rue Fabert », pour une contenance de 3a et 8ca.

DESIGNATION DES BIENS SAISIS :

LE LOT NUMERO 14 :

Dans le bâtiment sur rue, un appartement au rez-de-chaussée à gauche comprenant :

- deux pièces, cuisine.

Water-closets commun avec le propriétaire des locaux composant le treizième lot et dont l'entretien appartient à ces deux copropriétaires.

Droit de jouissance de la petite cour à laquelle cet appartement donne accès.

Et les quinze millièmes (15 / 1.000^e) de la propriété du sol et des parties communes générales. Observation étant ici faite que par suite de travaux réalisés par l'ancien propriétaire la désignation actuelle est la suivante : salon, chambre, salle de bains, dégagement, cuisine, WC.

Il a été déclaré que le rattachement des water-closets du rez-de-chaussée dans le bâtiment sur cour audit lot ainsi que la suppression du droit à l'usage de ces water-closets attachée au lot numéro 13 ont été approuvés aux termes de l'assemblée des copropriétaires en date du 18 mars 1976.

Etant précisé que l'immeuble sus-désigné a fait l'objet d'un règlement de copropriété et état descriptif de division établi suivant acte reçu par Maître VINCENT, notaire à Paris, le 26 décembre 1950, dont une copie authentique a été publiée au Service de la publicité foncière de PARIS 2^e, le 27 février 1951, volume 1782 numéro 41.

Le règlement de copropriété a été modifié selon acte reçu par Maître VINCENT, notaire à Paris, le 10 décembre 1954, dont une copie authentique a été publiée au Service de la publicité foncière de PARIS 2^e, le 11 mars 1955 sous les références volume 2505 n°12.

L'état descriptif de division a été modifié selon acte reçu par Maître VINCENT, notaire à Paris, le 17 mai 1966, dont une copie authentique a été publiée au Service de la publicité foncière de PARIS 2^e, le 8 août 1966 sous les références volume 6303 n°3.

C'EST POURQUOI DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, **Maître Aymeric ANDRE**, Huissier de Justice associé au sein de la SELARL CERTEA, Béatrice DUQUERROY, Aymeric ANDRE, Caroline FABRE, Luc ASSOULINE, titulaire d'un office d'Huissier de Justice, près le

103, rue La Fayette 75010 Paris • Tél : 01 44 53 84 81 • Fax : 01 44 53 84 83

Tribunal de Grande Instance de PARIS, y résidant, 103 rue de La Fayette – 75010 PARIS,

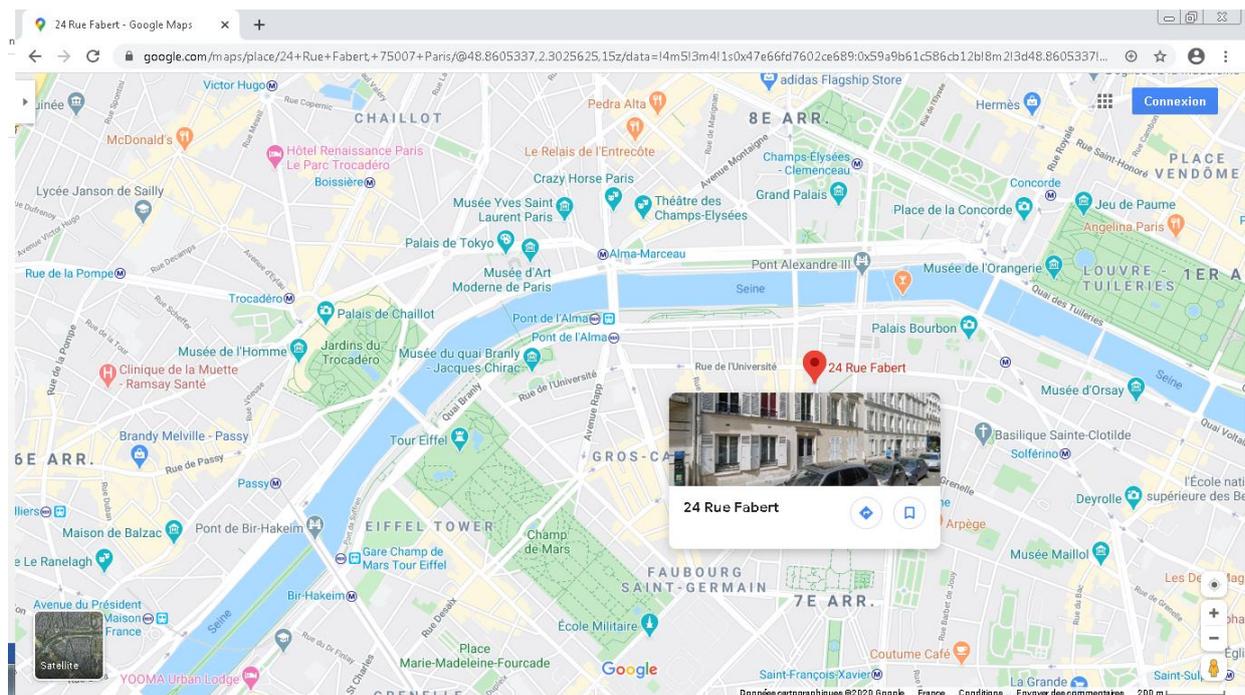
Me suis rendu ce jour au 24 rue Fabert 75007 PARIS, où là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes.

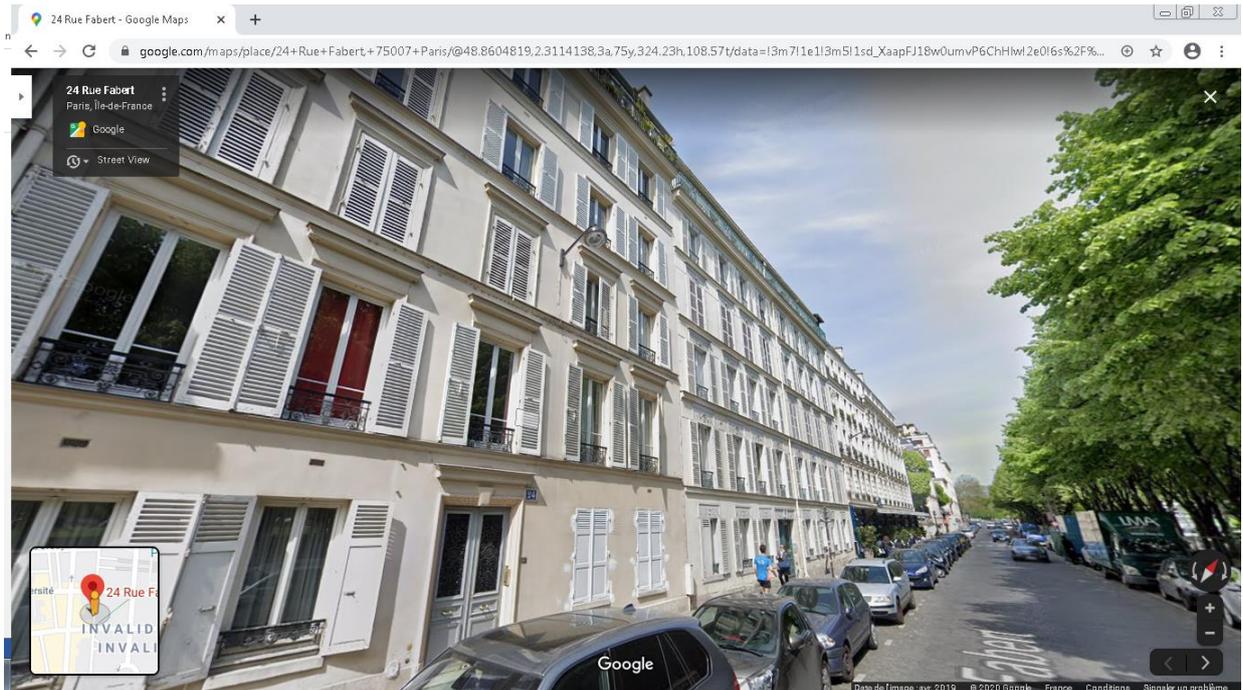
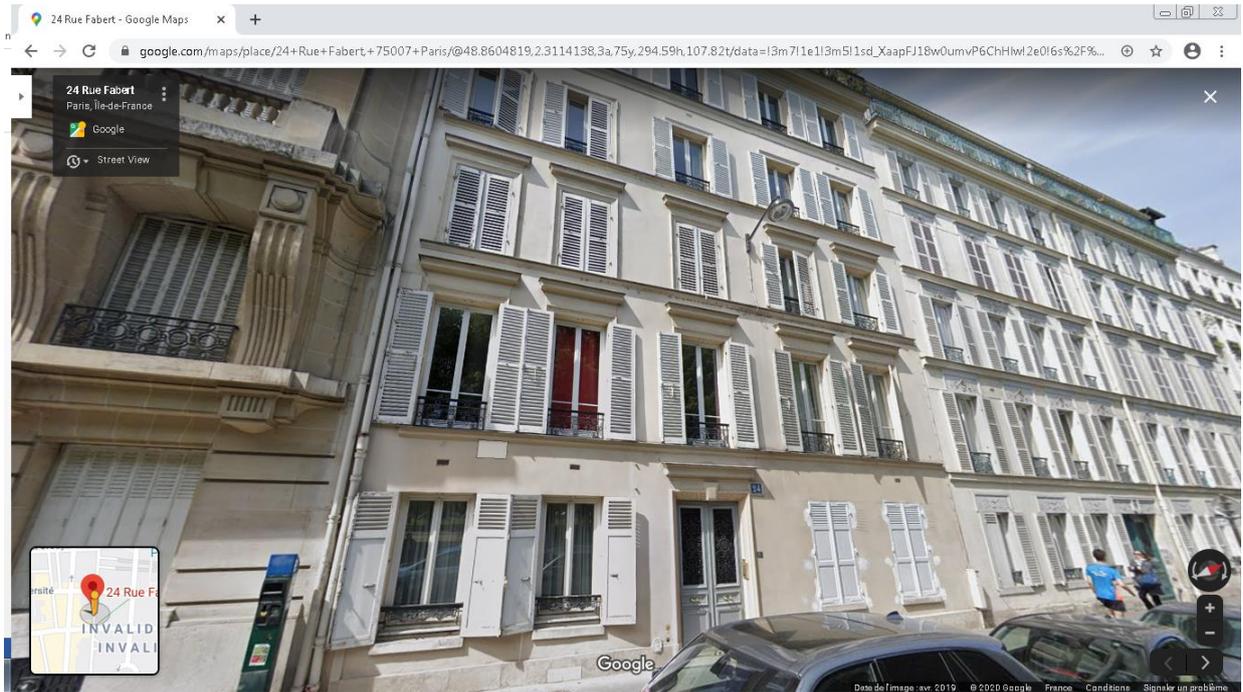
L'immeuble est situé dans un quartier résidentiel côté, entre la Place de la Concorde, l'esplanade du Champs de mars, près des Invalides, et la Tour Eiffel

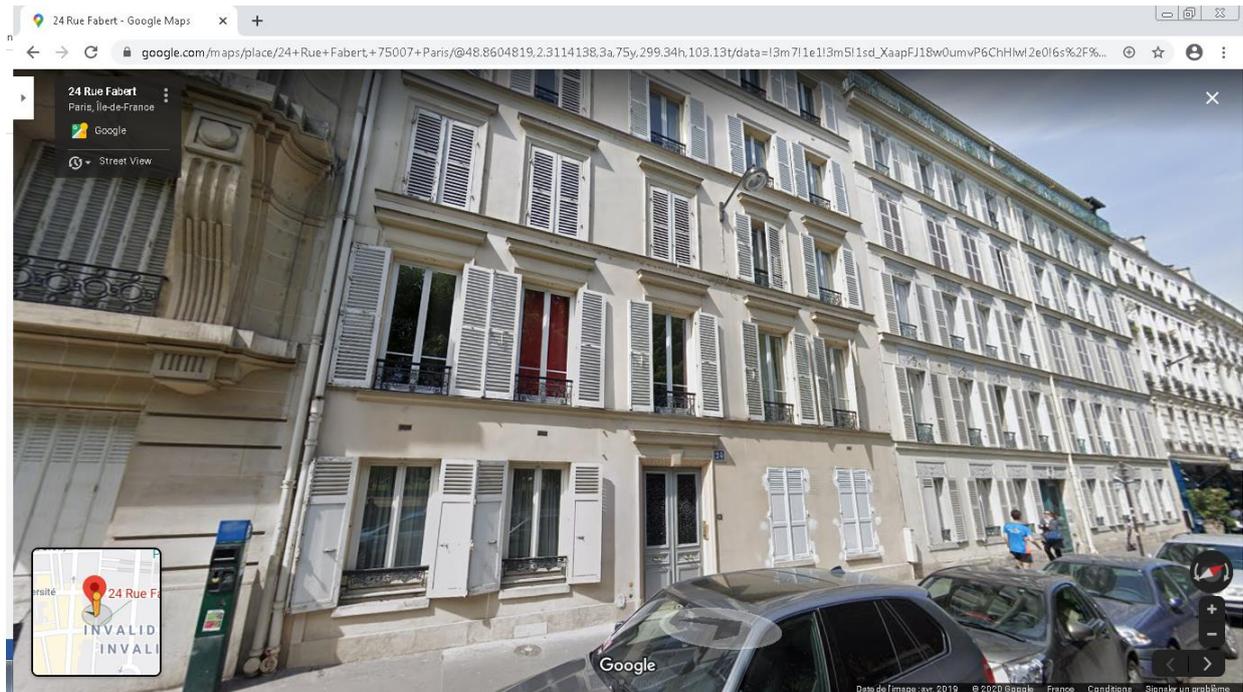
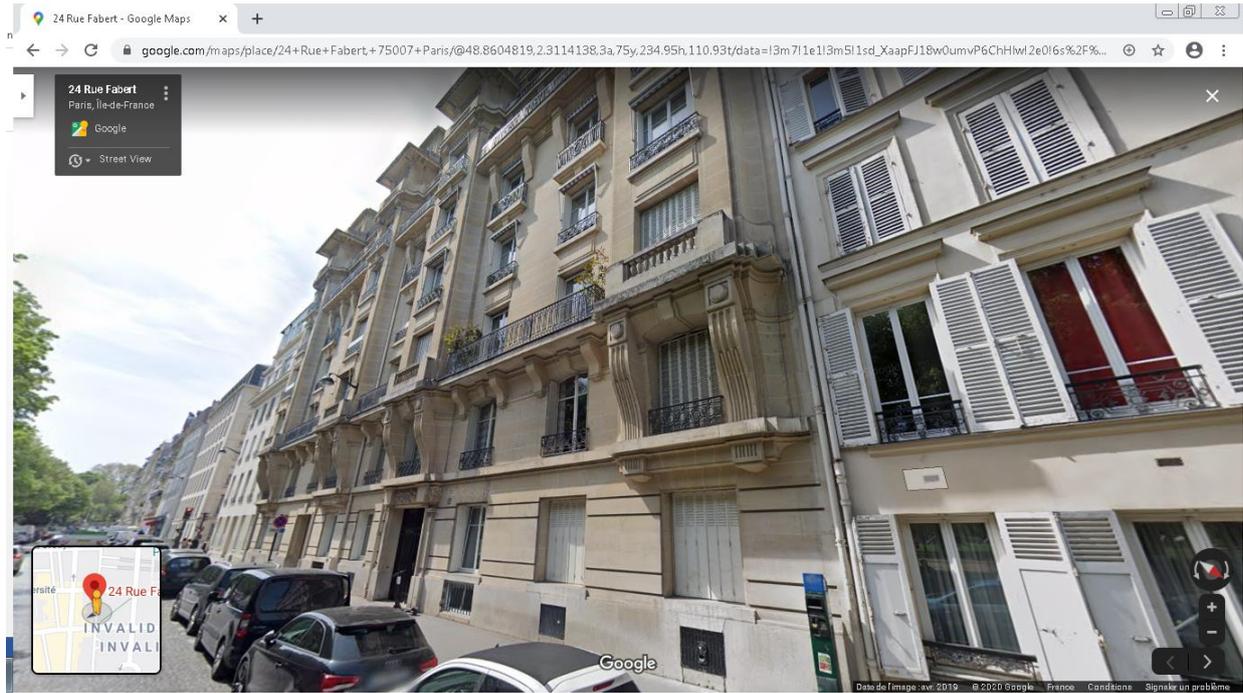
Il s'agit d'un immeuble en pierres de Paris de facture classique et sobre, propre.

Les parties communes sont en bon état, et l'accès à l'immeuble se fait depuis la rue par une porte avec badge magnétique puis une porte vitrée sécurisée avec interphones.

L'appartement est situé au Rez de chaussée, dans le bâtiment sur cour. Il n'y a pas de gardien,







Me suis rendu ce jour au 24 rue Fabert 75007 PARIS, où étant et en présence de :

- **Monsieur Guillaume NOIRET, serrurier,**
- **Monsieur MATEO Denis,**
- **Madame MESSING Pauline, témoins judiciaires autorisés à m'assister ainsi qu'un représentant de la société FORM & DIAG, expert technicien pour les relevés techniques**

J'ai procédé aux constatations suivantes.

CONSTATATIONS

Les volets sont clos de l'appartement situé au rez-de-chaussée.

Après ouverture de la porte, je constate que l'appartement est un petit deux pièces en très bon état destiné apparemment, vu son équipement et son état, à une location saisonnière.

Il n'y a aucun effet personnel, vêtement, papiers ou documents justifiant d'une occupation régulière,

J'accède tout d'abord depuis l'entrée dans **une première pièce** faisant office de salon avec fenêtre donnant sur cour dont le sol est constitué d'un parquet à lames droites, ancien, en bon état.

Les murs sont décorés d'un papier peint fleuri et d'une peinture en bon état.

Attenant à cette pièce, est installée **une cuisine équipée** ainsi **qu'un WC indépendant**, le tout sur sol carrelé.

Les peintures aux murs sont en bon état.

En enfilade de la pièce principale avec une fenêtre sur cour, est installée **une chambre** parquetée, les peintures sont propres et en bon état.

Dans l'enfilade de celle-ci, est installée **une salle d'eau** avec cabine de douche paroi vitrée et murs carrelés en carrelage imitation marbre, L'ensemble est propre et en bon état.

Il existe une arrivée d'eau pour machine à laver,

Je précise que le syndic de l'immeuble est le cabinet LOYER, 67 rue de la Tour – 75016 PARIS.

















TELLES ONT ETE MES CONSTATATIONS

Les photographies ci-dessus intégrées à l'acte ont été effectuées par moi-même durant mes opérations.

ET DE TOUT CE QUE DESSUS J'AI FAIT ET DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.



Maître Aymeric ANDRE
Huissier de Justice